Reçu en préfecture le 29/09/2023 Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DE ID : 085-218501096-20230925-2023SEPTDEL8-DE **DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS**

Date de la convocation : 19 septembre 2023 Séance du Conseil Municipal : 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD (sauf à la délibération 37) - Angélique RICHARD -Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD -Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD (sauf à la délibération 34) - Pierrick THOMAS (sauf à la délibération 34) - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT (sauf à la délibération 34) - Maryvonne GUERIN -Christophe VERONNEAU (sauf à la délibération 34) - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Patricia CRAVIC

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Julie MARIEL-GODARD (sauf à la délibération 6)

Nombre de conseillers en exercice: 33

32 aux délibérations 6 et 37

29 à la délibération 34

Nombre de conseillers présents :

31 à la délibération 37

28 à la délibération 34

Nombre de conseillers votants :

33

32 aux délibérations 6 et 37

29 à la délibération 34

Secrétaire de séance : Lilian BOSSARD

8. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville propose d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant	Imputation
Subventions exceptionnelles		•
COMITE D'ORGANISATION DU CHRONO	60 000,00 €	632 – 65748
MAUTO RALLYE 85		024 – 65748
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 000,00 €	024 – 65748
TOTAL	62 000,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal 2023,

Vu les demandes de subvention des associations,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du 13 septembre 2023,

Vu le rapport de Véronique BESSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

décide le versement des subventions sus-désignées,

- autorise M. le Maire, ou la conseillère déléguée en charge des finances, à procéder aux mandatements correspondants, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2023 - comptes 024-65748 et 632-65748,
- autorise M. le Maire, ou la conseillère déléguée en charge des finances, à signer des conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations.

Lilian BOSSARD Secrétaire de séance

Transmis en Préfecture le : 2 9 SEP. 2023 Publié électroniquement le 2 9 SEP. 2023

Notifié le :

Pour copie conforme, Christophe HOGARD Maire